



LE RÉFLEXOLOGUE RNCP, PROFESSIONNEL DE LA RELATION D'AIDE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT EN SANTÉ

Le réflexologue certifié RNCP est un professionnel de la prévention, de la gestion du stress et du mieux-être durable.

Par un toucher spécifique des zones réflexes et/ou des points de méridiens, il favorise les processus naturels d'autorégulation du corps, en s'appuyant notamment sur les mécanismes neuro-végétatifs et la circulation des fluides.

Le réflexologue certifié RNCP exerce l'activité conformément aux **Référentiels d'activités, de certifications et de compétences** et selon la norme AFNOR NF S99-807 : « Prestation de service du Réflexologue ».



ACTIVITÉS DU RÉFLEXOLOGUE RNCP

Le réflexologue est un professionnel de la relation d'aide et de l'accompagnement à la santé. Son champ d'action étant la prévention, le bien-être, le mieux-être et la santé durable, il favorise le processus d'autorégulation par un toucher spécifique des zones réflexes (plantaire, palmaire, crano-faciale, auriculaire...) en s'appuyant sur des mécanismes neuro-hormonaux, neuro-végétatifs et de circulation des fluides.

La pratique de la réflexologie n'est pas assimilée à une profession médicale ou paramédicale, elle s'exerce dans le respect :

- des référentiels d'activités et de compétences du métier,
- des bonnes pratiques professionnelles,
- des principes éthiques et déontologiques communs à la profession.



OBJECTIFS DE L'ARRNCPC : ÊTRE AU SERVICE DE LA PROFESSION ET DE SA RECONNAISSANCE

L'Association des Réflexologues RNCP (ARRNCPC) a pour vocation exclusive l'étude, la défense et la représentation des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, des réflexologues, tant sur le plan collectif qu'individuel de ses membres.





UN ACTEUR MAJEUR DE LA STRUCTURATION DU MÉTIER

L'ARRNCP, membre fondateur et actif de la Collégiale des Fédérations et Syndicats de Réflexologie, a largement contribué à l'élaboration de la norme AFNOR NF S99-807 : « Prestation de service du Réflexologue ».

Cet engagement témoigne de la volonté constante de l'association de :

- promouvoir des pratiques professionnelles de qualité
- participer à la reconnaissance officielle du métier
- défendre une réflexologie éthique, encadrée et responsable



POURQUOI ADHÉRER À L'ARRNCP ?

L'adhésion à l'Association des Réflexologues RNCP :

- vous offre une visibilité dans l'annuaire des réflexologues RNCP, référence pour de nombreuses organisations
- vous donne non seulement la possibilité d'œuvrer pour l'évolution et la reconnaissance de l'activité professionnelle de réflexologue certifié RNCP
- mais également de profiter de son insertion dans un réseau de partenaires reconnus dans le domaine des Médecines complémentaires (A-MCA, CAPSAND, GETCOP, NPIS,..) et des Professions libérales (Chambre Nationale des Professions Libérales, Fédération nationale des Autoentrepreneurs et Micro-entrepreneurs, Autonomia Sante-Bien-être, Numetik Avocats...)



SOUTENIR L'ACTION DE L'ARRNCP POUR LA DÉFENSE DU MÉTIER

La profession de réflexologue constitue une activité professionnelle autonome, organisée autour de compétences identifiées, d'un cadre d'exercice défini et de références communes partagées dans un référentiel métier.

Dans cette dynamique, l'Association des Réflexologues RNCP (ARRNCP) œuvre à la structuration, à la représentation et à la reconnaissance professionnelle du métier, en lien avec les instances et partenaires concernés.



PLUS D'INFORMATIONS

Site web : www.reflexologues-rncp.com

Email : contact@reflexologues-rncp.com